

**EXTRAIT****Du registre des décisions du bureau de la Communauté****DB 2020-014 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2020**

Le 5 mars 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 27 février 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Jacques GALY ; Jean-Jacques AULOMBARD ; Richard ASSENS, Christian MAUGARD ; Jean-Michel MICHEZ ; Daniel LEFEBVRE ; Pierre CASTEL ; Jacques SIMON ;

EXCUSES : Marcel MARTINEZ, Gilbert SIMON, Jean-Pierre ESPOSITO, Alfred VISMARA ; Georges REVERTE

Il est proposé de supprimer

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, à temps complet, suite à la demande de mutation d'un agent au 17 février 2020
- Un poste d'adjoint administratif, au 1<sup>er</sup> avril 2020, titulaire, à temps complet, suite à la réussite au concours de rédacteur
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, au 1<sup>er</sup> avril 2020, titulaire, à temps complet, suite à la réussite au concours de rédacteur

Il est proposé la création de :

- 2 postes de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020

**Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 5 mars 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le  
06.03.2020  
Le Président certifie qu'un extrait de la  
présente délibération a été affiché  
conformément à la loi, le 06.03.2020

Pour extrait conforme

